

Au lycée Saint-Cricq,
payer la demi-pension ou l'internat en 10 mensualités
ou payer ses crédits repas par prélèvement,
c'est possible !

<u>C'est possible pour qui ?</u>	Demi-pension	Internat	Crédits-repas
Elèves non boursiers	oui	oui	oui
Elèves boursiers	NON	oui	oui
Etudiants (post-bac) boursiers ou non boursiers	oui	oui	oui

Abonnements : Les familles des **élèves demi-pensionnaires (non boursiers) et internes** (boursiers et non boursiers) qui le désirent peuvent régler la demi-pension ou l'internat de leur enfant en **10 fois** (d'octobre à juillet) par prélèvement automatique - sans frais - sur leur compte bancaire.

Les **étudiants** (boursiers et non boursiers) **demi-pensionnaires et internes** peuvent bénéficier de la même facilité.

Les prélèvements seront effectués entre le 5 et le 10 de chaque mois.

- 1^{er} trimestre de l'année scolaire : prélèvements des mois d'octobre à janvier
- 2^{ème} trimestre de l'année scolaire : prélèvements des mois de février à mai
- 3^{ème} trimestre de l'année scolaire : prélèvements des mois de juin et juillet

Crédits-repas : Les familles des **élèves inscrits en demi-pension partielle, les stagiaires de la formation continue et les personnels de l'établissement** peuvent, s'ils le désirent, régler la demi-pension partielle par **prélèvement automatique** - sans frais - sur leur compte bancaire ou postal.

Le prélèvement sera effectué en début de mois pour les repas pris le mois précédent.

Le présent imprimé de mandat de prélèvement SEPA devra être **remis complété et obligatoirement accompagné d'un relevé d'identité bancaire (au format IBAN/BIC).**

INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT DES FRAIS SCOLAIRES PAR MANDAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE SUR VOTRE COMPTE BANCAIRE

1°) Remplir soigneusement le mandat de prélèvement SEPA au verso.

2°) Joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire (au format IBAN/BIC).

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

FR 57 ZZZ 424232

Type de contrat : Prélèvements frais scolaires / Demi-pension partielle / Crédits repas

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le lycée Saint-Cricq à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du lycée Saint-Cricq. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé ;
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	
Nom, prénom :	
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	
Pays :	

DESIGNATION DU CREANCIER
LYCEE SAINT-CRICQ 4 bis, avenue des Etats Unis CS 21516 64015 PAU CEDEX

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA
FR57ZZZ424232

Nom de l'élève :

--

Prénom de l'élève :

--

[illegible]

Paiement : ☒ récurrent ou ☐ unique

Signé à :

Signature :

--

Le (JJ/MM/AAAA):

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (en format IBAN/BIC)

Rappel : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le lycée Saint-Cricq. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différent directement avec le lycée Saint-Cricq.